

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

DEL-2023-191

L'An deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. AEBISCHER, JACQUES, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes JAILLET, PERRILLAT,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN :
du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 12

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE DE CHENS-SUR-LEMAN - TRAVERSEE DU CHEF-LIEU - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION

Exposé du Président,

Par délibération en date du 7 juillet 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de CHENS-SUR-LEMAN et Thonon Agglomération pour les travaux d'aménagement de voirie, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement coordonné des réseaux secs sur la traversée du chef-lieu.

La commune de CHENS-SUR-LEMAN entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement et la sécurisation de la traversée du chef-lieu

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux secs et Thonon Agglomération entreprend le renforcement des réseaux humides sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 5 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENTS - VRD »**
- **LOT N°2 : « BORDURES ENROBES »**
- **LOT N°3 : « BETONS »**
- **LOT N°4 : « AMENAGEMENTS DE SURFACES ET PAYSAGERS »**
- **LOT N°5 : « GENIE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 3 juillet 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise EUROVIA pour un montant de 1.687.412,31€ HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 218.168,10 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise EUROVIA pour un montant de 1.341.076,30 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 95.206,70 € HT.
- **Lot n°3** : Le groupement d'entreprises SOLS SAVOIE / EUROVIA pour un montant de 510.998,50 € HT.
- **Lot n°4** : Déclaré infructueux.
- **Lot n°5** : L'entreprise HTB SERVICES pour un montant de 303.678,50 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec le titulaire retenu pour les lots n°1 et 2, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°5 et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE